

Ministère de la Culture et de la Communication

Plan ministériel Administration exemplaire 2015-2020



Culture & développement
durable

Le PAE, un plan interministériel pour le gouvernement

La circulaire du Premier Ministre n°5769/SG du 17 février 2015 définit les principes du **Plan d'action interministériel « Administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020** (PAE).

Le PAE est un des éléments de la Stratégie nationale de Transition écologique vers un Développement durable (SNTEDD) et est axé sur le fonctionnement interne des administrations. Ce plan, transmis à l'ensemble des ministères pour sa mise en œuvre, fait l'objet d'un **suivi interministériel** pris en charge par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE).

Le PmAE, un plan ministériel pour le MCC

A partir de ces éléments, le ministère de la Culture et de la Communication (MCC), comme tous les ministères, a bâti son **Plan ministériel d'administration exemplaire (PmAE)** afin de planifier et de piloter à tous les niveaux les mesures concrètes de transition écologique et énergétiques adoptées, pour la période 2015-2020. Conformément à la circulaire du Premier Ministre, le PmAE du MCC cible de manière prioritaire les principaux impacts en matière environnementale du fonctionnement du ministère.

Le PmAE, un plan intégré à la Stratégie-RSO du MCC

Le MCC a fait le choix **d'intégrer son PmAE dans sa Stratégie ministérielle de Transition écologique vers un Développement durable (SmTEDD)**, qui est une Stratégie-RSO : **les actions du PmAE sont ainsi pleinement des actions Stratégie-RSO**. Cette intégration du PmAE dans la Stratégie-RSO témoigne des ambitions suivantes :

- Constituer un document de référence unique pour le ministère, regroupant l'ensemble des dimensions à l'œuvre dans le champ du développement durable ;
- Traiter de manière cohérente les impacts sociétaux, sociaux et environnementaux, dans une approche de responsabilité sociale des organisations (RSO) ;
- Souligner l'articulation entre le volet environnemental et les volets sociétal et social.

Dans la Stratégie-RSO, **le PmAE constitue pour l'essentiel le volet environnemental : les treize actions de ce volet sont ainsi des actions PmAE. Une action est intégrée au volet sociétal** et concerne le comportement socialement responsable du ministère comme acteur économique.

Le PmAE du ministère s'articule ainsi autour de **14 actions**. Ces 14 actions recouvrent **24 indicateurs**.

1/
Le PmAE du MCC
14 actions recouvrant 24 indicateurs

2/
Organisation opérationnelle

3/
Tableau de synthèse des indicateurs
à retourner à la mission Développement durable du ministère
en avril de chaque année d'exercice



Les 14 actions constituant le PmAE du MCC sont regroupées selon **cinq axes**, qui sont aussi des axes de la Stratégie-RSO :

Agir pour renforcer la cohésion sociale

Une société durable est une société capable de favoriser le lien social et de mettre en place les conditions du vivre ensemble. Le ministère de la Culture et de la Communication, par les politiques qu'il porte et les choix d'administration qu'il fait, a un rôle spécifique à jouer dans cette ambition.

Dans ce cadre, le ministère de la Culture et de la Communication s'engage à montrer l'exemple en se comportant en acteur économique et en employeur socialement responsable.

- **Action 1 : Se comporter en acteur économique socialement responsable**

Pour affirmer son engagement en faveur de comportements économiques socialement responsables, le ministère de la Culture et de la Communication s'engage pour confier une partie des prestations commandées par le biais des marchés publics à des personnes éloignées de l'emploi, soit en raison de difficultés particulières d'insertion soit du fait d'un handicap, chaque fois que l'objet du marché et le volume d'achat s'y prêtent. L'objectif du 2ème plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD) 2015-2020 est que 25 % des marchés passés en 2020 incluent une disposition sociale.

Maîtriser les consommations d'énergies

Pour être durable, le cadre de vie doit concilier une exigence de qualité d'usage, à travers notamment les formes urbaines et architecturales, une conception ménageant équité et cohésion sociales et le respect du patrimoine bâti et naturel. Ces préoccupations sont, par essence, au centre même des missions du ministère de la Culture et de la Communication, chargé de l'architecture, des patrimoines et des institutions culturelles et créatives.

Ainsi, le ministère doit en particulier promouvoir la reconnaissance du patrimoine existant comme outil au service de la fabrication de la ville de demain, le bâti ancien ayant fait la preuve de sa durabilité et de sa capacité de résilience. La loi de 1977 posant le principe que « l'architecture est d'intérêt public », le ministère de la Culture et de la Communication s'emploie à valoriser l'architecture comme une

composante essentielle de l'aménagement durable.

Les responsabilités du ministère dans le champ des métiers du patrimoine bâti sont ainsi importantes : le choix de construire, réutiliser ou réaffecter des bâtiments doit témoigner d'un souci de préservation et d'économie s'inscrivant totalement dans une démarche de développement durable. Les services du ministère, décideurs ou prescripteurs, peuvent et doivent jouer un rôle prépondérant dans la volonté de restaurer, réhabiliter ou construire durablement.

Dans cette perspective, la prise en compte des particularités des équipements culturels, de leurs formes architecturales, de leurs usages et modes d'utilisation le plus souvent très spécifiques, ainsi que de leur valeur patrimoniale, implique également des modalités d'amélioration adaptées qu'il s'agit de définir et promouvoir pour garantir l'intégration des enjeux du développement durable à ces équipements culturels.

- **Action 2 : Connaître les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie pour les maîtriser**

D'une manière générale, le suivi des actions visant à maîtriser les consommations d'énergie des services et établissements doit s'appuyer sur la connaissance des données permettant de mesurer l'impact environnemental de leur fonctionnement et de son évolution dans le temps.

- **Action 3 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments en veillant à préserver la qualité du bâti**

Le ministère de la Culture et de la Communication est l'utilisateur d'un parc immobilier important et varié pour loger ses services, à Paris et en région. La réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) passe par une plus grande sobriété énergétique de l'ensemble de ces bâtiments ; cette amélioration des performances doit s'effectuer dans le respect de la qualité architecturale et de l'esprit de la conception initiale du bâti.

Promouvoir une politique de déplacements écoresponsables

Les déplacements des agents du ministère de la Culture et de la Communication représentent un enjeu majeur dans l'accomplissement des missions qui leur sont confiées. Ils constituent également un enjeu très important en termes de conditions de travail, de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de développement durable.

La politique de déplacement du ministère doit tout d'abord permettre de garantir la qualité du service rendu par le ministère de la Culture et de la Communication en tous points du territoire, et le cas échéant, à l'international.

Il s'agit également d'améliorer les conditions de travail des agents, en tenant compte tant de la fatigue liée aux déplacements que des risques engendrés, notamment routiers.

Enfin, la politique de déplacement doit permettre d'optimiser l'organisation du travail au quotidien, en veillant d'une part à ce que le déplacement temporaire n'intervienne que lorsqu'il est strictement nécessaire et, d'autre part, à ce que ce temps passé en déplacement soit proportionné aux résultats qu'on en attend.

La politique de déplacement du ministère s'articule autour de quatre axes complémentaires : la généralisation de l'élaboration de plans de déplacements d'administration, la mise en place de plans visant à accroître l'utilisation des outils de téléconférence et donc, par là même, à diminuer la quantité de déplacements physiques, le développement de l'achat ou de l'utilisation de véhicules propres, le développement de l'écoconduite.

-
- **Action 4 : Généraliser l'élaboration de plans de déplacements d'administration**
 - **Action 5 : Mettre en place un plan visant à accroître l'utilisation des outils de téléconférence**
 - **Action 6 : Acheter ou utiliser des véhicules propres**
 - **Action 7 : Développer l'écoconduite**
-

Économiser les ressources et promouvoir le recyclage

Les coûts environnementaux de production d'eau, de métaux, de matières sont en croissance : émissions de polluants (dont les gaz à effet de serre), effets liés (pollution de l'air, de l'eau et des sols, changement climatique...), croissance importante de la production des déchets si aucune mesure n'est engagée. La surconsommation des ressources peut compromettre les équilibres des écosystèmes et la biodiversité.

Il est donc nécessaire de raisonner désormais en termes d'économie de matières, en adaptant la consommation de l'eau et des ressources naturelles au juste besoin et en veillant à la non-toxicité des produits qui circulent dans les bâtiments et les espaces verts publics.

L'économie des ressources et la promotion du recyclage doit s'appuyer sur une politique de limitation des déchets, de développement du recyclage ainsi que de l'économie circulaire et d'achat durable. En particulier, la maîtrise des consommations de papier et d'eau représente un enjeu important pour les administrations qui se doivent d'être exemplaires.

-
- **Action 8 : Agir par le biais des politiques achats**
 - **Action 9 : Limiter les déchets et promouvoir le recyclage**
 - **Action 10 : Maîtriser les consommations de papier**
 - **Action 11 : Optimiser les consommations d'eau**
 - **Action 12 : Favoriser le développement de l'économie circulaire dans les métiers de la culture**
-

Préserver la biodiversité

Au-delà d'actions spécifiques, concernant des espaces naturels remarquables dont le ministère de la Culture et de la Communication est gestionnaire, la sensibilisation à la biodiversité et à son maintien doit concerner l'ensemble de ses agents.

-
- **Action 13 : Développer l'alimentation biologique**
L'alimentation biologique doit être développée au sein du ministère en tant qu'enjeu de santé publique.
 - **Action 14 : Préserver la qualité et la biodiversité des espaces verts non-bâti**
Le ministère de la Culture et de la Communication est gestionnaire d'espaces naturels remarquables, notamment des jardins classés, des sites et des grands parcs historiques, qui contribuent à la préservation de la faune et de la flore et qui constituent, pour certains d'entre eux, de véritables conservatoires de la biodiversité de nos territoires. La préservation de la biodiversité au sein de ces ensembles qui présentent un caractère d'exemplarité doit donc être une ligne de force de l'action du ministère.
-

Les 24 Indicateurs liés aux 14 actions

Le PmAE du MCC comprend **24 indicateurs** répartis de la manière suivante :

- **une partie commune** à l'ensemble des administrations, avec des objectifs et des indicateurs communs à tous les ministères et faisant l'objet d'un suivi interministériel encadré ; cette partie commune comporte **15 indicateurs** partagés par l'ensemble des ministères, classés selon les catégories d'impact environnemental identifiées au niveau interministériel ; les deux premiers sont des indicateurs de procédure ;
- des objectifs et indicateurs complémentaires liés aux **spécificités du champ culturel et aux choix du MCC** et sur lesquels ce dernier a souhaité s'engager ; cette partie complémentaire comporte **9 indicateurs**.

Les **15 indicateurs communs**, classés selon les catégories d'impact environnemental identifiées au niveau interministériel, sont les suivants :

Procédure

- Remise du bilan annuel en respectant le cadre méthodologique de l'instruction du 17 février 2015
- Pourcentage d'établissements publics et opérateurs intégrés au PMAE

Économies d'énergies

- Taux des bilans de gaz à effet de serre attestant d'une baisse des émissions sur les périmètres obligatoires 1 et 2 ;
- Quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services
- Consommation annuelle moyenne d'énergie par m²

Mobilité durable

- Proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc et proportion de véhicules électriques ou hybrides acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc
- Nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés à l'éco-conduite par rapport au nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration.

Économie de ressources et réduction des déchets

- Quantité de déchets résiduels produits par agent
- Nombre de restaurants administratifs réalisant le tri des biodéchets par rapport au nombre total de restaurants administratifs
- Evolution du nombre de ramettes de papier consommées entre l'année N et l'année N-1

- Quantité de papier recyclé acheté par rapport à la quantité de papier acheté
- Quantité d'eau consommée dans l'année pour les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services

Préservation de la biodiversité

- Valeur des denrées et produits alimentaires biologiques achetés par rapport à la valeur totale des denrées et produits achetés
- Pourcentage de sites ayant au moins un espace vert ou non bâtis mettant en œuvre une gestion éco-responsable

Responsabilité sociale de l'État

- Pourcentage de marchés de 90 000 Euros HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du plan national d'action pour l'achat public durable 2015-2020

Les **9 indicateurs complémentaires** liés aux spécificités du champ culturel et aux choix du MCC concernent trois catégories d'impact et sont les suivants :

Économies d'énergies : maîtriser les consommations d'énergies

- Nombre d'audits énergétiques réalisés dans l'année
- Evolution de la consommation d'énergie en Kwh/m2/an, globale et pour chacun des bâtiments ayant fait l'objet d'une intervention

Mobilité durable : promouvoir une politique de déplacements écoresponsables

- Nombre de Plan de Déplacements Administration (PDA) adoptés par rapport au nombre de services concernés
- Evolution des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements dans les services qui se sont dotés d'un PDA
- Utilisation des installations de téléconférences, en demi-journées par rapport au nombre de demi-journées ouvrées dans l'année

Économie de ressources et réduction des déchets : économiser les ressources et promouvoir le recyclage

- Pourcentage de marchés passés au cours de l'année comportant au moins une clause environnementale
- Pourcentage de services et établissements signataires de la charte pour l'achat public durable à la fin de l'année
- Taux d'agents desservis par la collecte séparée des papiers usagés mis en place dans les services (incluant un contrat, une prestation, un service logistique de reprise des papiers collectés en vue de leur recyclage)
- Recensement et nombre des dispositifs mis en œuvre contribuant au développement de l'économie circulaire

**Cartes
d'identité des
actions**

Les 24 indicateurs permettant de suivre l'application du PmAE et d'en faire l'évaluation sont répartis entre les 14 actions, dont ils rendent compte. Les 14 actions sont pour leur part complémentaires les unes des autres et regroupées selon cinq axes structurants pour la Stratégie-RSO du ministère. Les **cartes d'identité suivantes permettent de mettre en évidence ces articulations.**

Action PmAE	1	Se comporter en acteur économique socialement responsable	
Axe RSO	Agir pour renforcer la cohésion sociale		
Volet RSO	Sociétal		
Nomenclature RSO	V.Sociétal/1-4		
Actions PmAE liées	-	Pas d'action PmAE liée ; les actions menées par le MCC relevant du champ social forment le Volet 2 de la Stratégie-RSO	
Indicateurs liés	1/1	Suivi interministériel	Pourcentage de marchés de 90 000 Euros HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du plan national d'action pour l'achat public durable 2015-2020
		Oui	

Action PmAE	2	Connaître les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie pour les maîtriser	
Axe RSO	Maîtriser les consommations d'énergie		
Volet RSO	Environnemental		
Nomenclature RSO	V.Env/1-1		
Actions PmAE liées	1/1	Action 3 / Améliorer la performance énergétique des bâtiments en veillant à préserver la qualité du bâti	
Indicateurs liés	1/3	Suivi interministériel	Taux des bilans de gaz à effet de serre attestant d'une baisse des émissions sur les périmètres obligatoires 1 et 2
		Oui	
	2/3	Suivi interministériel	Quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services
		Oui	
	3/3	Suivi interministériel	Consommation annuelle moyenne d'énergie par m ²
		Oui	

Action PmAE	3	Améliorer la performance énergétique des bâtiments en veillant à préserver la qualité du bâti	
Axe RSO	Maîtriser les consommations d'énergie		
Volet RSO	Environnemental		
Nomenclature RSO	V.Env/1-2		
Actions PmAE liées	1/1	Action 2 / Connaître les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie pour les maîtriser	
Indicateurs liés	1/2	Suivi interministériel	Nombre d'audits énergétiques réalisés dans l'année
		Non	
	2/2	Suivi interministériel	Evolution de la consommation d'énergie en Kwh/m2/an, globale et pour chacun des bâtiments ayant fait l'objet d'une intervention
		Non	

Action PmAE	4	Généraliser l'élaboration de plans de déplacements d'administration	
Axe RSO	Promouvoir une politique de déplacements écoresponsables		
Volet RSO	Environnemental		
Nomenclature RSO	V.Env/2-1		
Actions PmAE liées	1/3	Action 5 / Mettre en place un plan visant à accroître l'utilisation des outils de téléconférence	
	2/3	Action 6 / Acheter ou utiliser des véhicules propres	
	3/3	Action 7 / Développer l'écoconduite	
Indicateurs liés	1/2	Suivi interministériel	Nombre de Plan de Déplacements Administration (PDA) adoptés par rapport au nombre de services concernés
		Non	
	2/2	Suivi interministériel	Evolution des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements dans les services qui se sont dotés d'un PDA
		Non	

Action PmAE	5	Mettre en place un plan visant à accroître l'utilisation des outils de téléconférence	
Axe RSO	Promouvoir une politique de déplacements écoresponsables		
Volet RSO	Environnemental		
Nomenclature RSO	V.Env/2-2		
Actions PmAE liées	1/3	Action 4 / Généraliser l'élaboration de plans de déplacements d'administration	
	2/3	Action 6 / Acheter ou utiliser des véhicules propres	
	3/3	Action 7 / Développer l'écoconduite	
Indicateurs liés	1/1	Suivi interministériel	Utilisation des installations de téléconférences, en demi-journées par rapport au nombre de demi-journées ouvrées dans l'année
		Non	

Action PmAE	6	Acheter ou utiliser des véhicules propres	
Axe RSO	Promouvoir une politique de déplacements écoresponsables		
Volet RSO	Environnemental		
Nomenclature RSO	V.Env/2-3		
Actions PmAE liées	1/3	Action 4 / Généraliser l'élaboration de plans de déplacements d'administration	
	2/3	Action 5 / Mettre en place un plan visant à accroître l'utilisation des outils de téléconférence	
	3/3	Action 7 / Développer l'écoconduite	
Indicateurs liés	1/1	Suivi interministériel	Proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc et proportion de véhicules électriques ou hybrides acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc
		Oui	

Action PmAE	7	Développer l'écoconduite	
Axe RSO	Promouvoir une politique de déplacements écoresponsables		
Volet RSO	Environnemental		
Nomenclature RSO	V.Env/2-4		
Actions PmAE liées	1/3	Action 4 / Généraliser l'élaboration de plans de déplacements d'administration	
	2/3	Action 5 / Mettre en place un plan visant à accroître l'utilisation des outils de téléconférence	
	3/3	Action 6 / Acheter ou utiliser des véhicules propres	
Indicateurs liés	1/1	Suivi interministériel	Nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés à l'éco-conduite par rapport au nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration
		Oui	

Action PmAE	8	Agir par le biais des politiques achats	
Axe RSO	Économiser les ressources et promouvoir le recyclage		
Volet RSO	Environnemental		
Nomenclature RSO	V.Env/3-1		
Actions PmAE liées	1/4	Action 9 / Limiter les déchets et promouvoir le recyclage	
	2/4	Action 10 / Maîtriser les consommations de papier	
	3/4	Action 11 / Optimiser les consommations d'eau	
	4/4	Action 12 / Favoriser le développement de l'économie circulaire dans les métiers de la culture	
Indicateurs liés	1/3	Suivi interministériel	Quantité de papier recyclé acheté par rapport à la quantité de papier acheté
		Oui	
	2/3	Suivi interministériel	Pourcentage de marchés passés au cours de l'année comportant au moins une clause environnementale
		Non	
	3/3	Suivi interministériel	Pourcentage de services et établissements signataires de la charte pour l'achat public durable à la fin de l'année
		Non	

Action PmAE	9	Limitier les déchets et promouvoir le recyclage	
Axe RSO	Économiser les ressources et promouvoir le recyclage		
Volet RSO	Environnemental		
Nomenclature RSO	V.Env/3-2		
Actions PmAE liées	1/4	Action 8 / Agir par le biais des politiques achats	
	2/4	Action 10 / Maîtriser les consommations de papier	
	3/4	Action 11 / Optimiser les consommations d'eau	
	4/4	Action 12 / Favoriser le développement de l'économie circulaire dans les métiers de la culture	
Indicateurs liés	1/2	Suivi interministériel	Quantité de déchets résiduels produits par agent
		Oui	
	2/2	Suivi interministériel	Nombre de restaurants administratifs réalisant le tri des biodéchets par rapport au nombre total de restaurants administratifs
		Oui	

Action PmAE	10	Maîtriser les consommations de papier	
Axe RSO	Économiser les ressources et promouvoir le recyclage		
Volet RSO	Environnemental		
Nomenclature RSO	V.Env/3-3		
Actions PmAE liées	1/4	Action 8 / Agir par le biais des politiques achats	
	2/4	Action 9 / Limiter les déchets et promouvoir le recyclage	
	3/4	Action 11 / Optimiser les consommations d'eau	
	4/4	Action 12 / Favoriser le développement de l'économie circulaire dans les métiers de la culture	
Indicateurs liés	1/2	Suivi interministériel	Evolution du nombre de ramettes de papier consommées entre l'année N et l'année N-1
		Oui	
	2/2	Suivi interministériel	Taux d'agents desservis par la collecte séparée des papiers usagés mis en place dans les services (incluant un contrat, une prestation, un service logistique de reprise des papiers collectés en vue de leur recyclage)
		Non	

Action PmAE	11	Optimiser les consommations d'eau	
Axe RSO	Économiser les ressources et promouvoir le recyclage		
Volet RSO	Environnemental		
Nomenclature RSO	V.Env/3-4		
Actions PmAE liées	1/4	Action 8 / Agir par le biais des politiques achats	
	2/4	Action 9 / Limiter les déchets et promouvoir le recyclage	
	3/4	Action 10 / Maîtriser les consommations de papier	
	4/4	Action 12 / Favoriser le développement de l'économie circulaire dans les métiers de la culture	
Indicateurs liés	1/1	Suivi interministériel	Quantité d'eau consommée dans l'année pour les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services
		Oui	

Action PmAE	12	Favoriser le développement de l'économie circulaire dans les métiers de la culture	
Axe RSO	Économiser les ressources et promouvoir le recyclage		
Volet RSO	Environnemental		
Nomenclature RSO	V.Env/3-5		
Actions PmAE liées	1/4	Action 8 / Agir par le biais des politiques achats	
	2/4	Action 9 / Limiter les déchets et promouvoir le recyclage	
	3/4	Action 10 / Maîtriser les consommations de papier	
	4/4	Action 11 / Optimiser les consommations d'eau	
Indicateurs liés	1/1	Suivi interministériel	Recensement et nombre des dispositifs mis en œuvre contribuant au développement de l'économie circulaire
		Non	

Action PmAE	13	Développer l'alimentation biologique	
Axe RSO	Préserver la biodiversité		
Volet RSO	Environnemental		
Nomenclature RSO	V.Env/4-1		
Actions PmAE liées	1/1	Action 14 / Préserver la qualité et la biodiversité des espaces verts non-bâti	
Indicateurs liés	1/1	Suivi interministériel	Valeur des denrées et produits alimentaires biologiques achetés par rapport à la valeur totale des denrées et produits achetés
		Oui	

Action PmAE	14	Préserver la qualité et la biodiversité des espaces verts non-bâti	
Axe RSO	Préserver la biodiversité		
Volet RSO	Environnemental		
Nomenclature RSO	V.Env/4-2		
Actions PmAE liées	1/1	Action 13 / Développer l'alimentation biologique	
Indicateurs liés	1/1	Suivi interministériel	Pourcentage de sites ayant au moins un espace vert ou non bâti mettant en œuvre une gestion éco-responsable
		Oui	

1/
Le PmAE du MCC
14 actions recouvrant 24 indicateurs

2/
Organisation opérationnelle

3/
Tableau de synthèse des indicateurs
à retourner à la mission Développement durable du ministère
en avril de chaque année d'exercice



Obligation

Les indicateurs du PmAE sont complétés de manière **obligatoire**. En effet, le PmAE n'étant que la déclinaison spécifique au ministère de la Culture et de la Communication du Plan interministériel Administration exemplaire, **les indicateurs font l'objet d'un suivi annuel interministériel piloté par le ministère en charge du développement durable** ; les données recueillies au sein du MCC sont donc ensuite transmises au niveau interministériel, selon un calendrier imposé, afin de rendre compte des efforts portés par le MCC.

Méthode et calendrier annuel

Du point de vue opérationnel, **chaque entité administrative** concernée doit donc, dans son périmètre, établir **un document de synthèse** rendant compte de l'ensemble des indicateurs.

Ce document de synthèse doit être **transmis à la mission Développement durable du ministère au début du deuxième trimestre de chaque année d'exercice et prend en compte les chiffres de l'année précédente** (ainsi, les chiffres de l'année 2015 sont transmis en 2016 et ceux de l'année 2016 en 2017). Afin de garantir l'homogénéité des synthèses et la possibilité de consolidation des données, **le document de synthèse à transmettre est unique pour toutes les entités administratives et est joint au PmAE dont il constitue la troisième partie.**

La mission Développement durable du ministère se charge de la mise en perspective des données recueillies et de la **transmission aux pilotes de la politique interministérielle au cours du mois de mai de chaque année d'exercice.**

Enfin, les enseignements apportés par ce processus concernant l'action de l'État font l'objet d'une **analyse** et d'un **retour d'expérience** au dernier trimestre de l'année d'exercice.

Le calendrier annuel s'établit donc de la manière suivante :

- **Janvier-mars** : chaque entité administrative procède au recollement de ses données concernant l'année d'exercice précédente et renseigne ses indicateurs ;
- **Avril** : chaque entité administrative transmet son document de synthèse rendant compte de l'ensemble des indicateurs à la mission Développement durable du ministère ;
- **Mai** : la mission Développement durable du ministère met en perspective ces données et prend en charge la dimension interministérielle de la politique d'Administration exemplaire.
- **Novembre** : retour d'expériences

Périmètre

Le PmAE s'applique **dès 2015 aux administrations centrales, aux services déconcentrés et aux services à compétence nationale.**

Le PmAE a vocation à être élargi aux **établissements publics et opérateurs comprenant plus de 250 agents d'ici le 31 décembre 2016.** En 2015, environ 20 établissements entrent dans le champ d'application et environ dix sont proches du seuil (entre 200 et 250 agents).

Dans ce cadre, le MCC s'engage à intégrer **tous les établissements placés sous sa tutelle**, y compris ceux situés en deçà du seuil de 250 agents, dans la mise en œuvre des objectifs et indicateurs PmAE.

Le calendrier d'élargissement du périmètre est le suivant :

- Avril 2016 : rendu obligatoire des indicateurs concernant l'année 2015 pour **les services d'administration centrale**, pour **les services déconcentrés** et pour **les services à compétence nationale** ; les établissements publics et opérateurs souhaitant et étant en capacité de rendre leurs indicateurs peuvent rejoindre immédiatement le périmètre opérationnel ;
- Avril 2017 : rendu obligatoire des indicateurs concernant l'année 2016 pour **les établissements publics et opérateurs comprenant plus de 250 agents** ; les établissements publics et opérateurs non concernés par cette obligation mais souhaitant et étant en capacité de rendre leurs indicateurs peuvent rejoindre immédiatement le périmètre opérationnel ;
- Avril 2019 : rendu obligatoire des indicateurs concernant l'année 2018 pour **tous les établissements publics et opérateurs.**

Supports méthodologiques

La **mission Développement durable du ministère** est le point d'entrée pour toute demande.

Afin de faciliter l'organisation opérationnelle du PmAE, ce dernier est accompagné d'un **tableau de synthèse des indicateurs**. Ce tableau :

- constitue la **troisième partie du PmAE** ;
- fait la synthèse de la **répartition** par axes des 14 actions et par action des 24 indicateurs ;
- est **à retourner à la mission Développement durable du ministère en avril de chaque année d'exercice** : ce document est la déclinaison opérationnelle du PmAE du MCC et constitue le rendu obligatoire à fournir par chacune des entités administratives concernées par le PmAE.

Enfin, **l'espace Développement durable de l'intranet du ministère** met à disposition des correspondants Développement durable de chaque entité des ressources en ligne, documentation et fiches pratiques, ainsi qu'un espace de travail collaboratif dédié. Ces ressources ont vocation à être enrichies de manière continue par les travaux du réseau, les échanges de bonnes pratiques, les retours d'expériences ainsi que les acquis du travail collaboratif.

1/
Le PmAE du MCC
14 actions recouvrant 24 indicateurs

2/
Organisation opérationnelle

3/
Tableau de synthèse des indicateurs
à retourner à la mission Développement durable du ministère
en avril de chaque année d'exercice



Entité administrative :

Année d'exercice :

Action	Indicateur	Données actualisées	Commentaires
Agir pour renforcer la cohésion sociale			
1	Se comporter en acteur économique socialement responsable	Pourcentage de marchés de 90 000 Euros HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du plan national d'action pour l'achat public durable 2015-2020	
Maîtriser les consommations d'énergie			
2	Connaître les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie pour les maîtriser	Taux des bilans de gaz à effet de serre attestant d'une baisse des émissions sur les périmètres obligatoires 1 et 2	
		Quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services	
		Consommation annuelle moyenne d'énergie par m ²	
3	Améliorer la performance énergétique des bâtiments en veillant à préserver la qualité du bâti	Nombre d'audits énergétiques réalisés dans l'année	
		Evolution de la consommation d'énergie en Kwh/m2/an, globale et pour chacun des bâtiments ayant fait l'objet d'une intervention	
Promouvoir une politique de déplacements écoresponsables			
4	Généraliser l'élaboration de plans de déplacements d'administration	Nombre de Plan de Déplacements Administration (PDA) adoptés par rapport au nombre de services concernés	
		Evolution des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements dans les services qui se sont dotés d'un PDA	
5	Mettre en place un plan visant à accroître l'utilisation des outils de téléconférence	Utilisation des installations de téléconférences, en demi-journées par rapport au nombre de demi-journées ouvrées dans l'année	
6	Acheter ou utiliser des véhicules propres	Proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc et proportion de véhicules électriques ou hybrides acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc	

Entité administrative :

Année d'exercice :

Action	Indicateur	Données actualisées	Commentaires
7	Développer l'écoconduite	Nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés à l'éco-conduite par rapport au nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration	
Économiser les ressources et promouvoir le recyclage			
8	Agir par le biais des politiques achats	Quantité de papier recyclé acheté par rapport à la quantité de papier acheté	
		Pourcentage de marchés passés au cours de l'année comportant au moins une clause environnementale	
		Pourcentage de services et établissements signataires de la charte pour l'achat public durable à la fin de l'année	
9	limiter les déchets et promouvoir le recyclage	Quantité de déchets résiduels produits par agent	
		Nombre de restaurants administratifs réalisant le tri des biodéchets par rapport au nombre total de restaurants administratifs	
10	Maîtriser les consommations de papier	Evolution du nombre de ramettes de papier consommées entre l'année N et l'année N-1	
		Taux d'agents desservis par la collecte séparée des papiers usagés mis en place dans les services (incluant un contrat, une prestation, un service logistique de reprise des papiers collectés en vue de leur recyclage)	
11	Optimiser les consommations d'eau	Quantité d'eau consommée dans l'année pour les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services	
12	Favoriser le développement de l'économie circulaire dans les métiers de la culture	Recensement et nombre des dispositifs mis en œuvre contribuant au développement de l'économie circulaire	

Entité administrative :

Année d'exercice :

Action	Indicateur	Données actualisées	Commentaires
Préserver la biodiversité			
13	Développer l'alimentation biologique	Valeur des denrées et produits alimentaires biologiques achetés par rapport à la valeur totale des denrées et produits achetés	
14	Préserver la qualité et la biodiversité des espaces verts non-bâti	Pourcentage de sites ayant au moins un espace vert ou non bâti mettant en œuvre une gestion éco-responsable	

Ministère de la Culture et de la Communication
Secrétariat général
Mission Développement durable
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01

